

comprendre l'économie mondiale



Revue de presse et opinions... Nos experts analysent chaque jour des centaines d'articles et d'études publiés dans le monde. Cette nouvelle rubrique nous permet de vous faire partager l'essentiel de ce qu'il faut savoir...

Les emplois menacés par les défaillances d'entreprise au plus bas depuis 11 ans.

Pour la 13^{ème} année consécutive, Deloitte /Altarea publie un rapport réalisé conjointement et intitulé « L'entreprise en difficulté en France ». Ce dernier présente une analyse détaillée de l'état et du contexte des défaillances d'entreprise dans l'Hexagone, avec un focus spécifique par région. Parmi les grands apprentissages : les pouvoirs publics développent de nombreux outils d'accompagnement des entreprises en difficulté et contribuent à leur mesure à l'embellie au travers d'un système éprouvé de détection de signaux faibles, le nombre d'emplois menacés baisse de 11,4% et atteint son seuil le plus faible depuis 11 ans, soit un niveau ante crise, le volume des procédures baisse quand l'amiable se démocratise et gagne du terrain (+ 43% en 2017), en particulier dans les juridictions de taille plus modeste, le nombre total de défaillances enregistrées baisse de 4,6% et atteint son niveau le plus bas depuis 10 ans, soit 55 175 procédures ouvertes. Deux tiers des procédures concernent des sociétés ne générant aucun chiffre d'affaires ou ne déposant pas leurs comptes. Mieux, ¾ des procédures concernent des sociétés dont l'effectif est compris entre 0 et 2 salariés. Sur les 55 175 procédures, seules 1256 ont été ouvertes pour des sociétés de plus de 20 salariés. Les secteurs les plus touchés sont le transport, l'agriculture et l'hébergement. L'étude souligne que « les acteurs historiques de la restructuration ne sont pas seuls à veiller les entreprises, ces dernières peuvent en effet de plus en plus compter sur les institutions étatiques et régionales, organisations plus proches du terrain et actives

dans le sauvetage. Parmi ces acteurs, on compte notamment le Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI), le Délégué Interministériel aux Restructurations d'Entreprises, la Médiation Nationale du Crédit, les Commissaires au Redressement Productif déployés en région, les Conseils Régionaux, les Préfets de Région et les Préfets de Département. Cet ensemble de parties-prenantes est fédéré autour des grandes problématiques liées au développement et à la préservation du tissu économique français : « Ces soutiens publics jouent un rôle toujours plus déterminant dans le maintien d'un paysage économique viable. Pour ce faire, ils mènent une solide politique préventive de terrain et veillent à cultiver une relation de confiance avec les entrepreneurs locaux qui font l'actualité business de la région », souligne Jean-Pascal Beauchamp. « On constate d'ailleurs que ces organes publics deviennent des interlocuteurs de référence quand les événements se bousculent, et ce que ce soit via des apports financiers ou un service d'intermédiation... ». Enfin, « certains secteurs d'activité sont meilleurs élèves que d'autres et enregistrent un très net reflux du nombre de défaillances. Certains, à l'inverse, peinent à renverser la tendance. Que ce soit côté BTP ou côté immobilier, le secteur de la construction poursuit son retour à une situation favorable et enregistre une baisse du nombre de défaillances de 10%. L'agroalimentaire mis à part, l'industrie poursuit aussi une trajectoire dynamique (-8%). Les services aux entreprises figurent parmi les secteurs dynamiques (-9%). A l'inverse, de nombreux autres secteurs sont en peine : le transport routier de voyageurs (+35%), les activités d'assurance (+15%), l'hébergement (+19%), l'industrie textile

(+10%), l'agriculture (+10%), et la santé (+15%) ne s'illustrent en effet pas par la solidité de leurs entreprises ». (Source : Deloitte /Altarea)

Les petites et moyennes entreprises réalisent 17 % des exportations.

Selon une étude de l'INSEE, « en 2015, les entreprises des secteurs marchands non agricoles déclarent un chiffre d'affaires total à l'exportation de 645 milliards d'euros. Les 200 300 petites et moyennes entreprises exportatrices n'en réalisent que 17 %, alors que 3 900 entreprises de taille intermédiaire (ETI) en réalisent 36 % et 270 grandes entreprises 47 %. Seules 6 % des microentreprises et 32 % des PME hors microentreprises exportent ; ces proportions sont beaucoup plus élevées pour les firmes multinationales. Ainsi, 42 % des microentreprises et 74 % des PME (hors microentreprises) multinationales étrangères exportent ; elles sont respectivement 19 % et 75 % parmi les multinationales françaises. Ces firmes multinationales de taille PME exportent pour des montants très nettement supérieurs à ceux des groupes franco-français ou des entreprises indépendantes. Chaque année, 40 à 50 000 entreprises exportent pour la première fois. Ce sont surtout des microentreprises : en 2015, 97 % d'entre elles sont indépendantes et 2 % des petits groupes français. Le taux de maintien des exportateurs novices est très faible. En effet, les opérations d'exportation se différencient des transactions domestiques par des coûts d'entrée sur les marchés étrangers plus élevés, des délais de paiement plus longs et un plus grand risque « client », ce qui génère des besoins de trésorerie plus importants ». (Source : INSEE)